

CIRCULAIRE

DOSSIER : HR 15/2

DIFFUSION : Points de contact nationaux du PROE

DATE : 2 septembre 2024

CIRCULAIRE : 24/59

Chers Membres,

OBJET : **INVITATION DES MEMBRES À PARTICIPER À LA RÉVISION DU SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION ET DES CONDITIONS D'EMPLOI DU PROE**

Le Secrétariat fait actuellement l'objet d'un examen de son système de rémunération, y compris des conditions d'emploi du personnel. La réunion du PROE de septembre 2019 a approuvé le recrutement d'un consultant indépendant qualifié pour examiner les systèmes de rémunération du Secrétariat, y compris les conditions d'emploi du personnel, afin de s'assurer que l'organisation reste compétitive sur les marchés de l'emploi locaux et internationaux.

Le Plan stratégique 2017- 2026 du Secrétariat fait ressortir la nécessité de consolider et de réorienter les systèmes, compétences et capacités institutionnelles du Secrétariat afin d'aider ses Membres à obtenir des résultats probants. L'Objectif organisationnel 5 : « **Le PROE peut compter sur un groupe de personnes dotées des dispositions, des connaissances et des compétences qui lui permettront de concrétiser sa vision régionale commune** » et la stratégie du personnel du Secrétariat mettent l'accent sur le personnel du PROE, qui constituent sa ressource la plus importante.

Un examen indépendant complet du système de rémunération actuel a été réalisé en 2021. Le rapport d'examen, intitulé 2021 Project Report : Review of SPREP Remuneration System Including Staff Terms and Conditions (Révision du système de rémunération du PROE, notamment les conditions d'emploi du personnel), se concentre exclusivement sur un marché de l'emploi international, sans les références traditionnelles CORP du marché. Un groupe de travail des membres du PROE a donc été créé en 2021 pour examiner ce rapport.

Pour contribuer à ce travail, le groupe de travail des Membres a accepté de procéder à un nouvel examen indépendant du système de rémunération actuel, y compris les conditions d'emploi du personnel, conformément aux principes de rémunération du CORP, et de prendre en compte, le cas échéant, les conclusions du *rapport de projet 2021 : Révision du système de rémunération du PROE, notamment les conditions d'emploi du personnel*. Le consultant doit fournir des conseils et des recommandations au groupe de travail des Membres afin de s'assurer que le Secrétariat, en tant qu'employeur, est en mesure de recruter et de conserver une main-d'œuvre qualifiée et talentueuse qui a à cœur les intérêts de la région du Pacifique, et de soutenir les objectifs de sa stratégie en matière de ressources humaines.

La société néo-zélandaise Strategic Pay a été choisie par le groupe de travail des Membres pour mener à bien ce travail.

Nous souhaitons inviter tous les membres intéressés à participer au processus de consultation afin de fournir des informations et des commentaires pour soutenir et améliorer le système de rémunération du Secrétariat, y compris les conditions d'emploi du personnel.

Une session de consultation dédiée avec les membres, dirigée par Strategic Pay, est prévue le lundi 9 septembre 2024 à 12h00 (heure de Samoa).

Veillez confirmer votre participation et adresser toute question à ce sujet à la directrice des ressources humaines du Secrétariat, Mme Simeamativa Vaai, à l'adresse simeamativav@sprep.org.

Cordialement,



Easter Chu Shing
Vice-directrice générale